

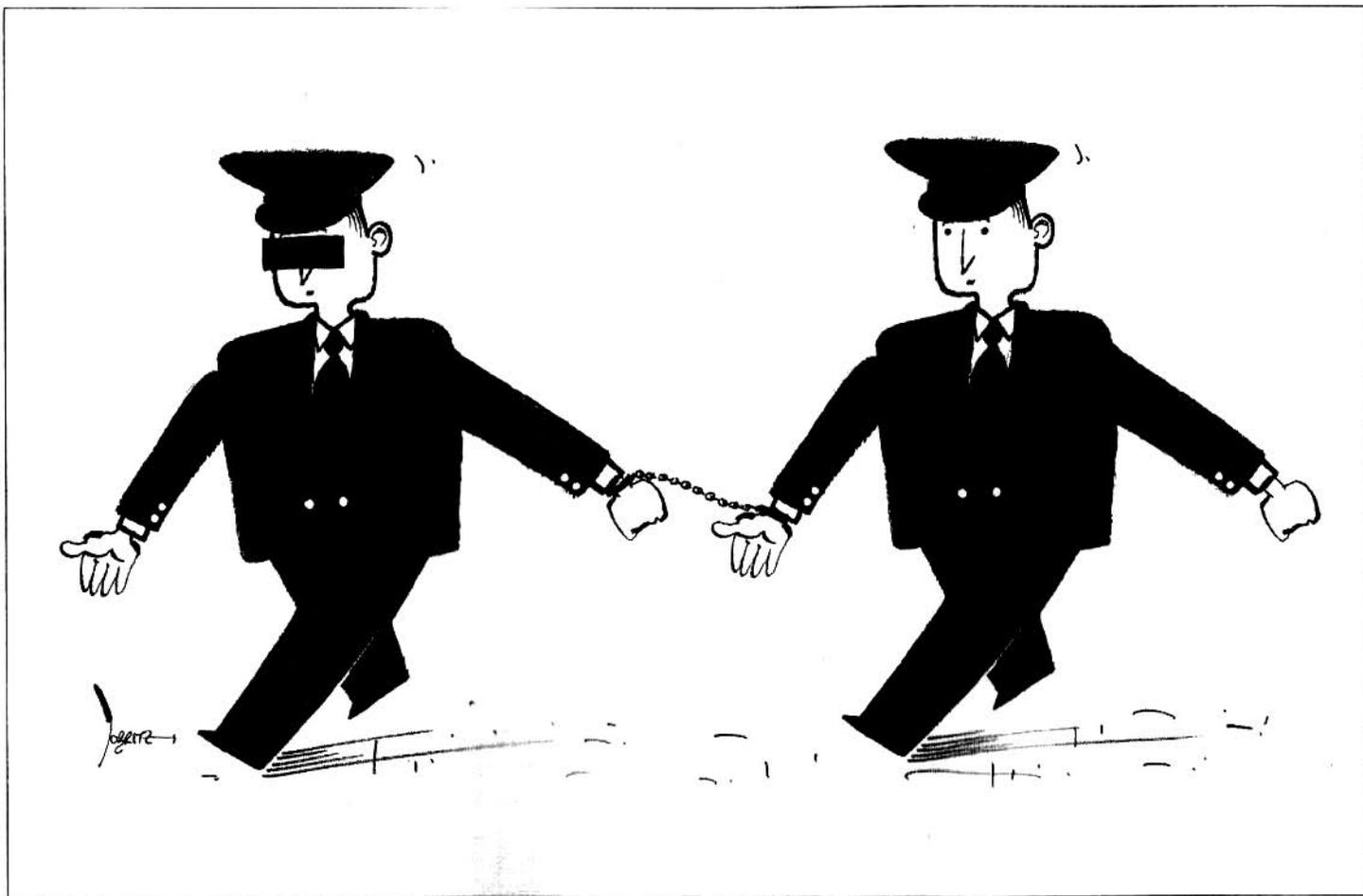
# Prison ferme pour les policiers ripoux du «

## JUSTICE

Deux flotiers de Saint-Denis ont été reconnus coupables d'agressions sexuelles sur des prostituées et de racket. Trois autres de complicité.

ILS ONT « jeté le discrédit sur toute une profession », en profitant de leur uniforme pour imposer leur loi en Seine-Saint-Denis. Les cinq anciens gardiens de la paix ont été condamnés hier à des peines de prison ferme par le tribunal correctionnel de Bobigny. Tous étaient jugés depuis mercredi pour des agressions sexuelles de prostituées et des rackets de vendeurs à la sauvette ou de mendiants – dont le fruit servait à financer les soirées arrosées au commissariat.

Un air désabusé, Sébastien Courant, 28 ans et principal prévenu, regarde la présidente du tribunal qui le renvoie en prison pour plusieurs mois. Suspendu en 2004 après une première enquête de l'IGS (la police des polices), l'ancien flotier est, depuis, en détention provisoire. Il écope de cinq ans de prison, dont un avec sursis. Il se voit en outre infliger une inscription au fichier des agresseurs sexuels et une interdiction définitive d'exercer toute fonction publique. « Un jour, Courant a dit à une prostituée : ou tu m'accordes tes faveurs ou je t'emmène au commissariat, a raconté, mercredi à la barre, un des trois policiers dont les dénonciations sont à l'origine de la procédure. La prostituée ne vou-



lait pas mais il l'a emmenée dans la cage d'escalier.»

### « Il ne parlait que de ça »

Tout a commencé par « jeu » en 2003, ont tour à tour expliqué les trois accusateurs. Cette année-là, l'équipe de police de proximité du commissariat de

Saint-Denis découvre le parking de la porte de la Chapelle, un haut lieu de prostitution situé hors de son secteur. « Pour se détendre », les flotiers séparent clients et prostituées, mènent de faux contrôles, procèdent à des fouilles et à des palpations.

Très vite, Sébastien Courant se

montre le plus « accro », selon ses collègues : « Il ne parlait que de ça, il ne voulait aller que là. » Alors, les policiers se rendent au « king » (le parking) plusieurs fois par jour, y passant parfois « sept des huit heures de la vacation ». A la barre, un témoin raconte comment, de retour au commissariat, l'équipe

notait sur la main courante des déplacements fictifs pour justifier le temps passé en patrouille.

Mais deux ans ont passé, et les souvenirs des accusateurs sont flous. Et le principal prévenu admet tout juste des relations sexuelles « consenties » avec Remy, une jeune prostituée roumaine du

parking. le tribu. d'accusa qu'à l'er maine. 3 routy, 3 ans de p coupab prostitu victime p ci reçoit mages et

## « Electr

Trois âgés de tionnés sions se tribunal contrôl sions. N laxé du ment de d'audier

« Pour ner ain libres, v perman vendre cureur d gny. « L sur le fo nationa hier répu crétaire gardiens tir de la s vu, à l'o l'encadr avait m Le com Xavier P fonction aura été rives des